



Saint-Pierre le 5 janvier 2011

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Lors de la séance du Conseil Territorial du 16 décembre dernier, nous avons profité de la présentation d'une délibération ayant pour objet la modification des statuts de la Société d'Economie Mixte de la Filière Pêche de l'Archipel pour vous réclamer, à nouveau, des éclaircissements et des explications sur ce dossier. Force est de constater que, malgré nos questions précises et claires, les réponses que vous nous avez apportées (quand il y en a eues) sont loin de nous satisfaire.

C'est pourquoi, dans un souci de transparence et pour une bonne compréhension de ce dossier « Seafood », nous souhaiterions que vous nous apportiez au plus vite des réponses aux questions suivantes :

- Le commissaire aux apports a évalué l'actif de la SEML à 2 317 000 euros. Par qui, et par quel acte, ces mêmes actifs ont-ils été réévalués à plus de 5 Millions d'euros pour justifier le rachat de 32% des actions détenues par « Seafood » pour 1 865 000 euros ?
- Pourquoi, lorsque la Collectivité a décidé de racheter 32% des parts sociales que détenait « Seafood » dans la SEML, n'avez-vous pas consulté l'ensemble des conseillers territoriaux en séance officielle, et cela conformément aux statuts de la SEML (article 35).
- En 2009, « Seafood » a perçu pas moins de 3 Millions ½ d'euros des pouvoirs publics, dont 1 Million 865 000 de la Collectivité au titre des rachats des parts sociales de la SEML. En 2010, cette même société a, ou doit, bénéficier de 1 635 000 euros d'argent public dont 635 000 euros de la Collectivité. Pouvez-vous nous indiquer, tant pour 2009 que pour 2010, quelle a été l'utilisation précise de ces fonds publics et lorsque ceux-ci ont servi à des investissements, quel en est la nature ? Nous souhaiterions avoir une copie des bilans de l'utilisation de ces crédits et la copie des justificatifs de l'ensemble des investissements.
- Pour notre information, pouvez-vous nous transmettre également les PV des différentes réunions du Bureau et du Conseil d'Administration de la SEML ?

Nous vous rappelons aussi que vous vous êtes engagé, lors de la dernière séance du Conseil Territorial, à nous transmettre un mémo sur l'état des dettes sociales et fiscales de l'entreprise « Seafood », mémo dont nous n'avons toujours pas reçu copie.

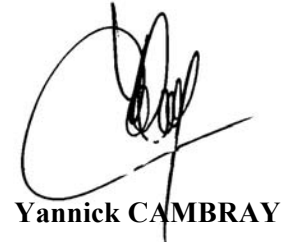
Si nous sommes, comme vous, soucieux de l'avenir de cette entreprise, mais surtout du devenir des salariés, nous nous devons aussi, en tant que conseillers territoriaux, d'être vigilants sur la bonne

utilisation des deniers publics, afin que ceux-ci soient utilisés dans le seul et unique intérêt de l'Archipel et de ses habitants.

En vous remerciant par avance pour les réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter, soyez assuré, Monsieur le Président, de notre considération distinguée.



Annick GIRARDIN



Yannick CAMBRAY